(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) EP 0 695 585 A1

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.02.1996 Bulletin 1996/06

(51) Int Cl.[6]: **B05B 11/00**, B65D 55/02

(21) Numéro de dépôt: **95401772.9**

(22) Date de dépôt: **26.07.1995**

(84) Etats contractants désignés:
DE FR GB IT

(30) Priorité: **01.08.1994 FR 9409534**

(71) Demandeurs:
- **LIR FRANCE**
  F-94669 Chevilly-Larue (FR)
- **GUERLAIN Société Anonyme**
  F-75008 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
- **Favre, Bernard**
  F-92330 Sceaux (FR)
- **Pourbaix, Eric**
  F-92400 Courbevoie (FR)

(74) Mandataire: **Dawidowicz, Armand**
F-75017 Paris (FR)

(54) Protection d'utilisation première pour un distributeur de produits liquides ou pâteux

(57) L'invention concerne un distributeur de produits liquides ou pâteux, tels que des produits cosmétiques, du type comprenant un boîtier (1) contenant au moins un réservoir de produit à distribuer, une pompe associée actionnée par un poussoir (3) et un bec de diffusion (2) en matière thermoplastique comportant deux lèvres d'étanchéité (4) agencées pour s'écarter élastiquement sous la pression du produit.

L'invention consiste en ce que ledit bec (2) est moulé d'une seule pièce avec une languette (5) à laquelle il est relié par au moins une patte mince (6), la languette (5) étant disposée entre ledit bec (2) et le boîtier (1) de manière à bloquer le poussoir.

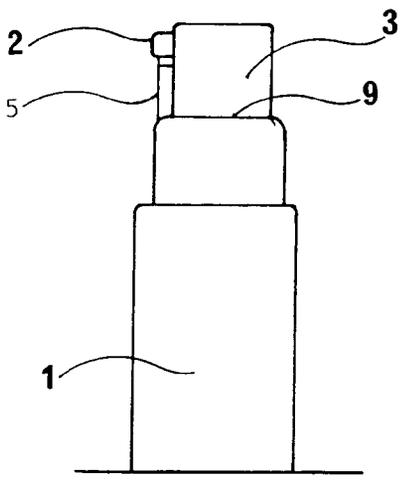

EP 0 695 585 A1

Description

L'invention concerne un distributeur de produits liquides ou pâteux, tels que des produits cosmétiques, du type comprenant un boîtier contenant au moins un réservoir de produit à distribuer, une pompe associée audit réservoir et actionnée par un poussoir et un bec de diffusion en matière thermoplastique encliqueté sur le poussoir en communication avec la sortie de la pompe, ledit bec comportant deux lèvres d'étanchéité agencées pour s'écarter élastiquement sous la pression du produit.

Les distributeurs de ce type ont reçu un succès commercial important du fait de leur fiabilité, de leur simplicité de fabrication et d'utilisation ainsi que de la protection, en particulier vis-à-vis de l'oxydation, qu'ils assurent pour le produit à distribuer.

Ces distributeurs doivent en général être protégés pour ce qui concerne la garantie qu'ils n'ont pas été utilisés auparavant et qu'ils sont tels que le fabricant les a emballés.

Généralement, cette garantie est fournie par une rupture d'un élément d'emballage, par exemple de l'enveloppe transparente de l'emballage, ou d'un sceau de liaison entre le boîtier et un couvercle fixé sur celui-ci. Ces types de protection sont relativement onéreux et pas toujours très efficaces.

La présente invention vise à fournir une nouvelle protection pour un distributeur du type décrit à l'introduction dont le coût est pratiquement nul, avec une efficacité maximale.

A cet effet, la protection selon l'invention est caractérisée en ce que ledit bec est moulé d'une seule pièce avec une languette à laquelle il est relié par au moins une patte mince, l'ensemble étant agencé de telle manière que, lors de la pose dudit bec, la languette est disposée entre ledit bec et le boîtier de manière à bloquer le poussoir.

L'utilisateur doit donc, avant de pouvoir actionner le poussoir, retirer la languette de garantie en tirant dessus et en provoquant la coupure de la patte mince. La garantie ainsi fournie est très élevée et rassurante pour l'utilisateur. Le coût de la garantie se réduit en pratique à la valeur de sa matière puisqu'elle est fabriquée et posée en même temps que le nez de diffusion.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante faite en référence au dessin annexé dans lequel :

la figure 1 est une vue schématique en élévation latérale d'un distributeur équipé d'une garantie, selon un exemple de réalisation de l'invention,

la figure 2 est une vue schématique de face de l'ensemble de la figure, la languette de garantie étant en cours d'arrachement,

la figure 3 est une vue en élévation latérale d'un bec de diffusion associé à une languette de garantie,

la figure 4 représente l'ensemble de la figure 3 après pose sur le poussoir du distributeur et

la figure 5 est une vue en plan de l'ensemble de la figure 3.

Le distributeur comprend un boîtier 1 contenant au moins un réservoir muni d'une pompe (non représentés) dont la sortie est reliée à un bec de distribution 2 monté sur un poussoir 3. Le bec 2 est en matière thermoplastique et comporte deux lèvres de distribution 4 qui s'écartent élastiquement l'une de l'autre sous la pression du produit à distribuer. Ce produit peut être liquide ou pâteux. Les lèvres 4 assurent que le produit restant entre la sortie de la pompe et la sortie du bec distributeur est à l'abri de l'air, donc de l'oxydation.

Selon l'invention, une languette de garantie 5 est moulée d'une seule pièce avec le bec de distribution 2 auquel il est relié, dans l'exemple décrit, par deux pattes minces 6, de forme sensiblement triangulaire, de sorte que la liaison 7 entre une patte 6 et le bec 2 est amincie et constitue une zone de faiblesse ou une amorce de rupture.

L'ensemble bec de diffusion 2 - languette de protection 5 est fabriqué d'une seule pièce avec les pattes de liaison 6 par injection d'une matière thermoplastique ayant des propriétés d'élasticité convenables pour assurer la déformation élastique des lèvres 4 du nez de diffusion 2. Cet ensemble est déplacé de manière automatique selon la flèche F pour qu'un appendice épaulé 8 du bec 2 vienne s'encliqueter dans un évidement récepteur du poussoir 3. La languette 5 vient se loger entre la base du bec 2 et la surface supérieure 9 du boîtier 1, ce qui interdit l'enfoncement du poussoir 3. Le premier utilisateur doit arracher cette languette 5 par traction latérale provoquant une rupture des liaisons 7 entre les pattes 6 et le nez de distribution 2.

Revendications

1. Distributeur de produits liquides ou pâteux, tels que des produits cosmétiques, du type comprenant un boîtier (1) contenant au moins un réservoir de produit à distribuer, une pompe associée audit réservoir et actionnée par un poussoir (3) et un bec de diffusion (2) en matière thermoplastique encliqueté sur le poussoir (5) en communication avec la sortie de la pompe, ledit bec (2) comportant deux lèvres d'étanchéité (4) agencées pour s'écarter élastiquement sous la pression du produit.
   caractérisé en ce que ledit bec (2) est moulé d'une seule pièce avec une languette (5) à laquelle il est relié par au moins une patte mince (6), l'ensemble étant agencé de telle manière que, lors de la pose dudit bec (2), la languette (5) est disposée entre ledit bec (2) et le boîtier (1) de manière à bloquer le poussoir.

2. Distributeur selon la revendication 1, caractérisé en ce que la ou les pattes minces de liaison (6) sont raccordées audit bec (2) par des amorces de rupture.

3. Distributeur selon la revendication 2, caractérisé en ce que lesdites amorces de rupture sont formées par une zone amincie (7) de la ou des pattes (6).

FIG.1

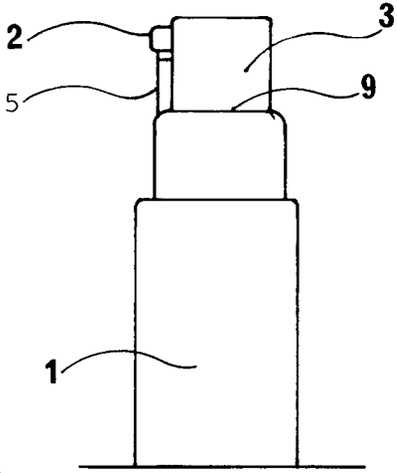

FIG.2

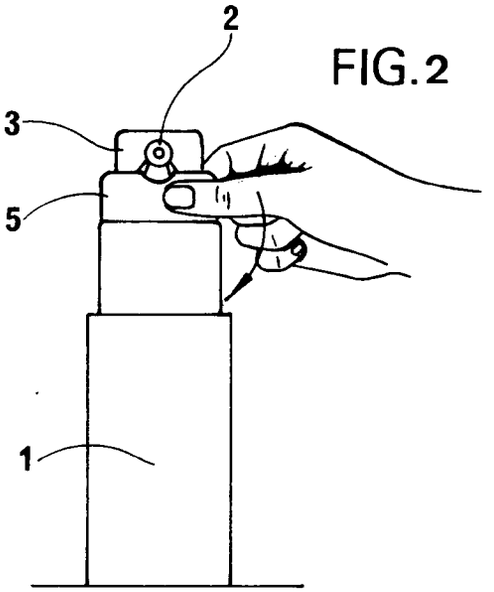

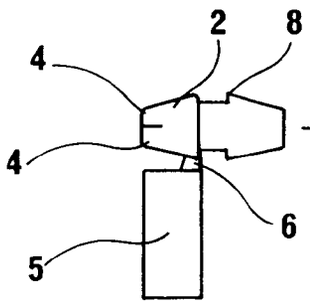

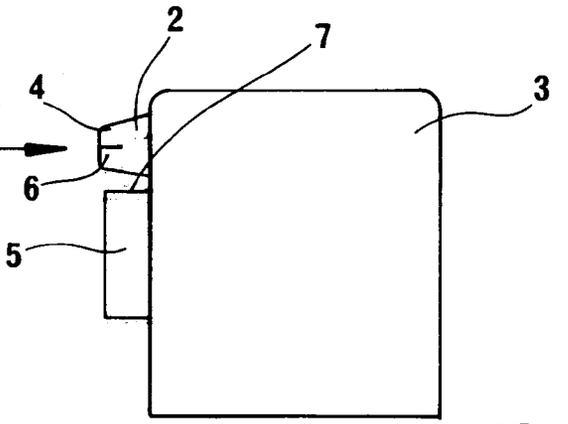

FIG.3

FIG.4

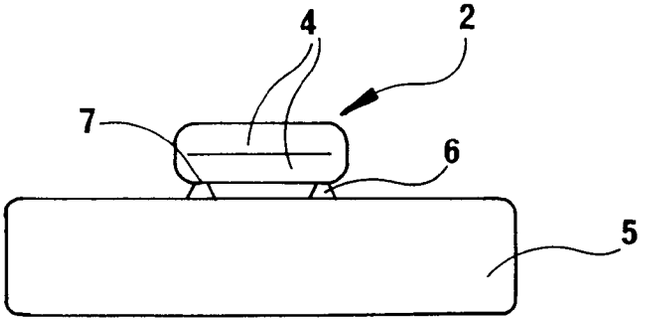

FIG.5

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 1772

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP-A-0 344 483 (S.A.R. S.P.A.) * colonne 2, ligne 47 - colonne 3, ligne 7; figures * ---	1	B05B11/00 B65D55/02
A	EP-A-0 042 039 (CANYON CORPORATION) * page 3, ligne 29 - page 4, ligne 7; figures * ---	1	
A	FR-A-1 506 243 (THE BRIDGEPORT METAL GOODS MANUFACTURING COMPANY) * page 2, colonne de gauche, dernier alinéa - page 2, colonne de droite, alinéa 1; figures * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B05B B65D

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	8 Novembre 1995	Brévier, F

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)